

Lettre ouverte du personnel de la DRAC Picardie à Aurélie Filippetti

Une quarantaine d'agents de la Drac Picardie, réunis en assemblée générale le 10 février 2014, ont débattu de la situation générale de la DRAC et des perspectives d'avenir.

La loi MAPAM, avec tous les dangers que portent les éventuelles délégations de compétence en matière culturelle, constitue un premier facteur d'inquiétude. De telles délégations de missions, si elles étaient acceptées par le ministère au gré des demandes des collectivités locales, ne pourraient que se traduire par la déliquescence du réseau des DRAC. Ce serait la porte grande ouverte à une politique culturelle à la carte, au seul profit de replis identitaires ou d'intérêts partisans et clientélistes.

Malgré les propos de notre ministre qui se veulent rassurants, les agents ne peuvent s'en satisfaire et regrettent particulièrement l'absence de réponses claires de sa part.

Quelles missions est-elle prête à sacrifier pour accéder aux lobbys de tout genre ?

Quelles seront les conséquences d'éventuelles délégations sur la vie des agents ? Autant de questions qui restent sans réponse.

Concernant la région picarde, s'ajoute également la possibilité de sa disparition qui ne pourrait être sans conséquence sur l'existence de la DRAC elle-même.

Il appartient à la ministre de tout mettre en oeuvre pour préserver l'intégrité des DRAC, refuser le démantèlement de

son ministère et mettre fin au sentiment d'incertitude et d'incompréhension qui engendre une démoralisation et une démobilisation croissante des agents. Nous suivrons de très près son attitude lors de l'examen en avril de la prochaine loi de décentralisation qui devrait mettre en musique les dispositions de la loi MAPAM.

Les agents de la DRAC de Picardie resteront extrêmement vigilants, non seulement sur l'avenir de leur établissement, mais aussi sur celui des autres DRAC dont ils seront solidaires dès que la nécessité s'en fera sentir.

Amiens, le 14 février 2014